

Sustainability Policy BPC Group

1. Vision stratégique

Chez BPC Group, nous reconnaissons que nos activités ont un impact significatif sur la société et l'environnement. Dans un contexte de transition écologique, marqué par l'urgence climatique, nous avons la responsabilité d'agir dès aujourd'hui pour construire un avenir durable. Notre vision repose sur l'intégration proactive de pratiques responsables, afin de réduire notre empreinte carbone et de contribuer à un cadre de vie respectueux des générations futures.

Les émissions de CO₂ d'une entreprise se répartissent en trois catégories :

- **Scope 1** : émissions directes (véhicules, équipements, etc.)
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie
- **Scope 3** : autres émissions indirectes (fournisseurs, transport, matériaux, etc.)

Nos objectifs :

- Réduction de **60 % des émissions de CO₂** d'ici 2030 pour les scopes 1 et 2 (année de référence 2021).
- Réduction de **3% des émissions de notre scope 3** d'ici 2030 (année de référence 2024).
- Atteindre le **l'échelon 2 du manuel 4.0** de l'Échelle de Performance CO₂.

2. Politique interne

La durabilité nous concerne toutes et tous. À l'instar de la sécurité, les Project Managers et les Directeurs de travaux sont pleinement responsables de sa mise en œuvre sur leur chantier.

Pour atteindre nos objectifs de réduction d'émissions, une politique de durabilité claire, cohérente et ambitieuse doit être appliquée. Ce document en précise les principes et les modalités.

2.1. Réunion de démarrage durable (Réunion DD)

Chaque chantier débute par une **réunion DD**, visant à intégrer les principes de durabilité dès la phase de lancement. Cette réunion permet :

- De présenter les **équipements durables disponibles à la location**
- D'identifier des **alternatives écologiques aux équipements traditionnels**
- De **sensibiliser les équipes** aux bonnes pratiques environnementales

Afin de favoriser la mise en œuvre d'équipements durables, un budget dédié à la durabilité est systématiquement alloué à chaque chantier soumis par BPC depuis le 1er janvier 2024.

2.1.1. *Impositions lors du démarrage du chantier*

- Suppression des **radiateurs électriques** dans les bases-vies (uniquement chez les employés)
- **Programmation intelligente** des pompes à chaleur
- **Isolation renforcée** des portes inutilisées

- **Les groupes électrogènes** ne sont autorisés qu'en dernier recours. Des alternatives écologiques existent comme les packs batterie et les groupes hybrides.
- **Installation d'une armoire à eau avec électrovanne** (permet d'éviter toute fuite la nuit et les week-ends)
- **Monitoring complet des consommations en eau et en électricité des base-vies** (employés + ouvriers)
- **Chaque chantier doit être alimenté en électricité verte et belge**. Un **contrat cadre** garantit cette exigence. Vous pouvez retrouver cette convention sur le SharePoint du service achat.

2.2. Comparatif CO2

Le secteur des transports en Europe génère 20 % des émissions de carbone, dont 38 % proviennent des camions. Pour réduire ces émissions dans le domaine de la construction, un outil appelé **CO(2)mparatif** a été développé. Il aide à choisir les fournisseurs de matériaux en tenant compte à la fois des coûts et des émissions de CO₂ liées au transport, grâce à l'intégration d'un calcul spécifique dans le modèle de comparaison standard. Le comparatif CO2 va directement nous aider à diminuer nos émissions indirectes (scope 3).

2.2.1. Impositions liées au comparatif CO₂ :

- Intégration du **calcul des émissions de CO₂ liées au transport** dans les comparatifs
- Priorisation des **fournisseurs locaux** ou à **logistique optimisée** (pour des prix équivalents)

2.3. Variantes durables – Opération Numérobis

Dans le cadre de l'opération **Numérobis**, chaque chantier doit **essayer d'intégrer au minimum deux variantes durables** dans le cahier des charges, selon la faisabilité technique et économique. Cette démarche vise à **réduire significativement l'empreinte environnementale** de nos projets de construction. Cette opération va directement nous aider à diminuer nos émissions indirectes (scope 3).

Par « variantes durables », nous entendons l'intégration de **matériaux biosourcés, à faible impact carbone, ou issus du réemploi**. Une liste des variantes durables est présente dans le SharePoint sustainability sous le nom « Menumérobis ».

Le béton et l'acier constituent les principales sources d'émissions de notre chaîne de valeur. Pour atteindre notre objectif de réduction de 3 % des émissions du scope 3 liées à leur production, nous devons diminuer chaque année notre empreinte carbone de **208 tonnes de CO₂e pour l'acier** et de **33 tonnes de CO₂e pour le béton**.

Ainsi, chaque chantier a désormais l'obligation **de proposer** systématiquement les variantes suivantes :

- **L'utilisation de béton CEM III/B** en alternative au béton classique
- **Le recours à de l'acier recyclé**

2.3.1. Matériaux biosourcés

Les matériaux biosourcés sont issus de **ressources renouvelables**, souvent **locales**, et participent à l'amélioration de la **performance énergétique** des bâtiments. Leur utilisation permet également de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** liées à la construction.

2.3.2. Matériaux à faible impact carbone

Ces matériaux innovants sont conçus pour **limiter, voire éviter, les émissions de CO₂** générées lors de leur production. Ils représentent une alternative efficace aux

matériaux conventionnels, contribuant à une **construction plus respectueuse du climat**.

2.3.3. Matériaux issus du réemploi

Le réemploi permet de **réduire considérablement les déchets** envoyés en décharge ou incinérés, tout en favorisant une **gestion circulaire des ressources**. En réutilisant des matériaux existants, on évite l'extraction de nouvelles matières premières, ce qui diminue l'impact écologique lié à leur fabrication et à leur transport. Cette approche contribue à une **réduction significative des émissions de carbone** et à une **construction plus sobre**.

Bazaar est un outil à votre disposition permettant de favoriser le réemploi entre les chantiers (au sein et en dehors de CFE).

2.4. Mobilité

La moitié de nos émissions directes (scopes 1 et 2) provient de nos déplacements. Réduire notre empreinte carbone passe donc par un changement de nos habitudes de mobilité.

C'est pourquoi, depuis deux ans, notre car policy impose l'usage exclusif de véhicules électriques. Pour aller plus loin, un **budget mobilité** est disponible, permettant de choisir des alternatives durables comme :

- Un vélo (classique ou électrique)
- Un abonnement aux transports en commun
- Une réduction sur le crédit hypothécaire
- D'autres solutions adaptées à vos besoins

Des **voitures électriques partagées** sont également disponibles au siège pour les déplacements professionnels.

Chaque initiative compte : en combinant ces solutions, nous pouvons réduire significativement nos émissions liées à la mobilité.

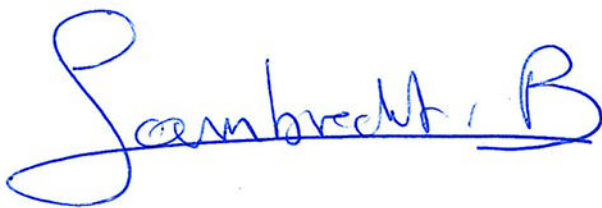
2.5. BREEAM

Pour assurer le bon déroulement du processus BREEAM sur chantier, il est impératif de désigner un responsable dédié. Cette personne, idéalement un ingénieur de chantier, doit superviser l'ensemble des actions liées au BREEAM sur le terrain.

Le processus BREEAM implique une collecte rigoureuse et continue de nombreux documents. Sans une personne identifiée pour en assurer le suivi, il **devient extrêmement difficile** de répondre aux exigences du référentiel.

Le Sustainability Officer intervient en tant que **support technique et méthodologique**, pour guider et accompagner les équipes. Toutefois, la responsabilité opérationnelle et la réalisation des tâches restent entièrement à la charge de l'équipe de chantier.

Direction

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sambrecht, B'. The signature is stylized with a large initial 'S' and a long horizontal stroke.